

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

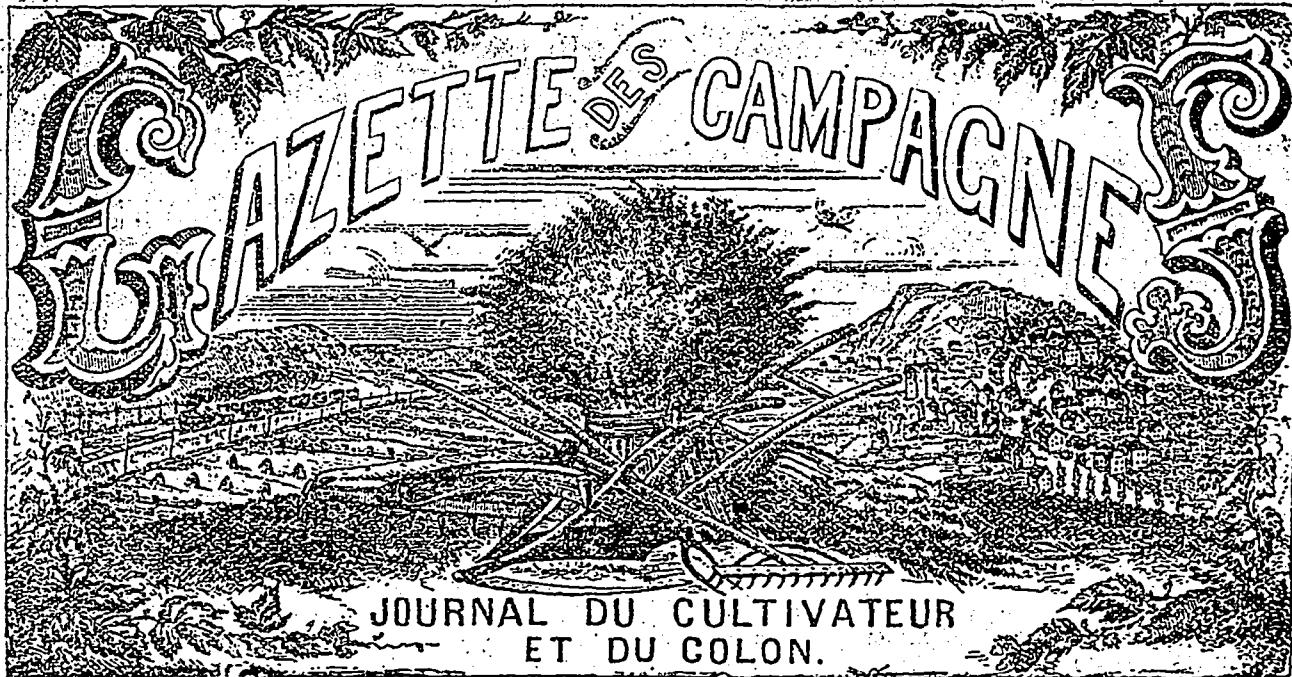
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



F. Ançois Painchaud, Varennes

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Causerie Agricole : Des différents usages de la paille.

Recue de la Semaine : M. le Grand-Vicaire Cuzan de l'Académie de Québec élevé à la dignité de Prévôt Domestique du Saint-Père; Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Edouard Caron Grand Croix de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. — M. L. Z. Moreau est nommé évêque de St. Hyacinthe. — 1711 n. J. G. Blanchet élu pour la Chambre Fédérale par le comté de Bellechasse. — B. Devlin, ter., élu pour la Chambre Fédérale, par la division de Montréal Centre. — L'affaire des Tanneries de nouveau jugée par les députés locaux. — Projet du Gouvernement au sujet de l'Instruction Publique. — Tyrannie des parents qui empêchent leurs enfants de fréquenter régulièrement les écoles.

Sujets divers : Le cliendent. — Tic chez le cheval. — Culture du blé — Passo à fumier, fosse aux engrais artificiels ou composts. — Epierrage des champs — Souffler un arbre.

Petite chronique : L'agriculture et notre Législature Provinciale — Les Sociétés d'agriculture et les cercles agricoles. — Les vétérans de 1812 — Ce qui se consomme de boisson dans le pays.

Recettes : Exempter de la rouille les instruments d'agriculture — Moyen pour enlever la rancidité des beurros.

CAUSERIE AGRICOLE

USAGES DE LA PAILLE

L'agriculture, l'économie domestique et les arts tirent un grand parti de la paille, aussi entre-t-elle toujours pour beaucoup dans l'évaluation des produits de la terre.

Chaque espèce de paille a des qualités et des usages

particuliers; en conséquence il convient d'en parler séparément.

Le principal emploi de la paille est pour la nourriture des bestiaux, et celle qui mérite la préférence sous ce rapport, c'est la paille de blé. Après elle vient celle d'avoine, puis celle d'orge. La paille de seigle est la moins bonne pour cet objet, mais s'utilise par d'autres services.

Des expériences assez nombreuses, semblent constater que plus le blé produit de grains, et moins la paille est abondante; en effet le grain épuisant la terre, elle peut moins fournir à la formation des feuilles.

La qualité intrinsèque de la paille de froment varie suivant le climat, et le sol sur lequel la plante a végété. Elle est plus sucrée dans un terrain sec que dans un terrain aquatique. Sa qualité relative, dans la même localité, dépend de l'année plus ou moins pluvieuse, des circonstances qui ont précédé ou accompagné la récolte, des précautions qu'on a prises pour sa conservation, etc.

La variété doit avoir aussi une grande influence sur la bonté de la paille de blé. Celle des blés à chaume solide, est sans doute bien meilleure que celle des blés à chaume creux.

On reconnaît une bonne paille à sa couleur dorée, à son odeur suave, à sa saveur sucrée. Elle perd toutes ses qualités par son exposition à la pluie, par son séjour dans des lieux humides ou peu aérés, etc. Celle des blés versés, celle qui a été trop longtemps en javelles, qu'on a serrés avant sa parfaite dessiccation, que l'on a mis en meules, etc, diminue plus ou moins de bonté. Elle devient complètement impropre à la nourriture des bestiaux lorsqu'elle est moisie, et à plus forte raison lorsqu'elle est pourrie.

Il est des années où les pailles d'un canton sont altérées,

et on a reconnu que ces années étaient celles où régnaient les épizooties les plus dangereuses. Le moindre mal que puissent faire ces pailles, c'est d'être refusées par les bestiaux.

L'usage de tous les siècles et de tous les pays ne permet pas de regarder la paille comme un mauvais aliment pour les bestiaux, qui presque tous l'aiment lorsqu'elle est fraîche et bien conditionnée; mais il n'en est pas moins vrai que c'est une nourriture peu substantielle, et qu'il est prouvé par l'expérience que les chevaux, les bœufs qui travaillent, et auxquels on la donne exclusivement, s'affaiblissent au point de ne pouvoir plus rendre de services. Ce fait s'explique facilement par ceux qui savent que presque toutes les parties mucilagineuses, amilacées et sucrées, développées par la végétation, sont destinées à la formation de la graine, et que par conséquent elles sont passées dans le grain au moment de la complète maturité du blé.

Ce sont donc principalement les chevaux qui mangent beaucoup d'avoine, d'orge ou de blé d'inde, ceux qui travaillent peu, les vaches et les moutons qu'on ne veut pas trop engraisser, qui doivent être mis à la paille. Les jeunes animaux qu'on désire amener à une belle taille n'y arriveront point si on leur donne de la paille pour base de nourriture, parce qu'elle ne leur fournit pas assez de principes d'accroissement.

Thérér établit, dans ses *Eléments d'agriculture*, que, dans les céréales, la proportion, terme moyen, entre la paille et le grain, est, ainsi qu'il suit, par cent : seigle, 40; blé, 50, orge, 63; avoine, 61. Mais il y a de grandes variations, à cet égard, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, apportées par la variété, le terrain, le climat, les saisons, etc., qu'on ne peut fonder que des calculs fort vagues sur de pareilles bases.

Il est une manière de disposer la paille destinée aux bestiaux, qui la leur fait manger avec plus de plaisir, et qui par conséquent doit être employée toutes les fois que cela est possible; c'est de la stratifier, immédiatement après qu'elle est battue, avec du foin, du sainfoin, du trèfle, de la luzerne, etc., de la récolte précédente. On appelle, comme nous l'avons déjà dit, le résultat de cette opération : *mêlée*. On doit surtout faire de la mêlée lorsque la paille ou le foin ne sont parfaitement secs, parce que l'une favorise la dessiccation de l'autre.

La quantité moyenne de paille de froment récoltée sur un arpent de terre de première qualité est d'environ 200 livres.

On a souvent mis en question s'il ne convenait pas mieux de hacher la paille avant de la donner aux bestiaux, que de la leur faire manger telle qu'elle sort du battage. Des écrivains d'un grand talent ont pris le parti de la paille hachée, et des machines plus ou moins ingénieuses, plus ou moins compliquées, ont été inventées pour la mettre en cet état le plus promptement, le plus également et le plus économiquement possible. On dit qu'il y en a beaucoup en Angleterre et en Allemagne. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les avantages de la paille hachée sont compensés par ses inconvénients, dont un est très-grave, c'est qu'elle dispense les bestiaux de mâcher: or la mastication, comme on sait, est une circonstance nécessaire à une bonne digestion.

De plus, la paille hachée met en sang la bouche des jeunes chevaux, qui n'y sont pas encore accoutumés.

Les bêtes à cornes sont, de tous les bestiaux, ceux qui rejettent le plus fréquemment la paille hachée, au rapport de plusieurs agronomes.

Une opération plus facile à faire subir à la paille paraît devoir être préférée à celle de la hacher, c'est son *écrasement* au moyen d'une masse; d'un cylindre ou de deux rouleaux tournants.

La chose qui paraîtrait la plus favorable à la facile mastication des bestiaux serait de leur donner de la paille légèrement humectée un ou deux jours à l'avance, pour l'attendrir; mais on prétend que la paille ainsi mouillée affaiblit les chevaux, les *avachit*, pour nous servir de l'expression consacrée.

Les bestiaux, et surtout les chevaux, ne mangent pas également tous les brins de paille qu'on leur présente. Mille causes peuvent agir dans cette circonstance, et il est superflu de les rechercher; il suffit d'observer que cette paille n'est pas perdue, puisqu'elle entre dans la composition de la litière et par suite dans celle du fumier. D'ailleurs il est des bestiaux qui ne mangent pas de paille quand ils espèrent avoir du foin, encore plus de l'avoine ou autres grains. C'est au cultivateur à étudier leurs habitudes à cet égard.

Deux principales manières de conserver la paille existent: la première, c'est de la mettre, comme le foin, dans un fenil, soit en masse; soit en gerbes; la seconde, d'en faire une meule. L'une et l'autre ont des avantages et des inconvénients, qui sont les mêmes qu'éprouve le foin. En général il faut faire attention qu'elle ne prenne pas une mauvaise odeur, par sa proximité des écuries, des fumiers, etc., qu'elle ne moisisse pas, parce qu'elle est serrée mouillée, ou parce que l'eau des pluies l'a pénétrée. Les exoréments des chats, des poules, des souris, une poussière trop abondante, suffisent souvent pour en dégoûter les bestiaux. La changer de place une ou deux fois dans le courant de l'année est toujours avantageux, lors même que le fenil servirait comme il devrait toujours l'être, aussi aéré que possible.

La paille de froment qui contient encore beaucoup de grains est d'autant meilleure pour les bestiaux qu'il reste davantage de ces grains, comme on peut bien le penser.

Lorsque la paille d'avoine a été coupée, comme on le fait presque partout avant la maturité complète de la graine, elle est presque au-si bonne que le foin pour la nourriture des bestiaux; mais il ne faut pas qu'on l'ait laissé noircir et même pourrir sur le sol, sous prétexte de la faire javeler. Il est remarquable que les cultivateurs n'ouvrent pas les yeux sur leurs vrais intérêts, et qu'ils perdent de gaieté de cœur tant de paille d'avoine par suite de cet usage. Les chevaux ont moins de goût pour elle que les vaches et les moutons. En général on conserve bien plus ses feuilles que la paille de blé. Ses moyens de conservation sont les mêmes. On en fait également de la mêlée.

Ordinairement la paille d'orge est la plus dure de toutes; mais comme elle est savoureuse, les bestiaux ne la rebutent pas. Elle est peut-être plus qu'aucune autre dans le cas d'être mouillée avant de la leur donner. Rarement, au reste, elle entre dans le commerce; les cultivateurs qui la recueillent la consomment ordinairement, à raison de son peu de valeur.

Quoique plus tendre que la précédente, la paille de seigle est plus rarement donnée aux bestiaux, parce qu'elle est la moins nourrissante de toutes: cette infériorité de qualité, elle la doit à l'aridité du terrain où elle a cru, et au temps qu'elle est restée sur pied après la maturité de la graine qu'elle portait. Ce dernier fait est si vrai, que nous avons vu, en quelques endroits, couper des seigles un peu avant cette époque, uniquement dans l'intention de

rendre la paille massable. Cette paille est la moins colorée, la plus luisante, la moins susceptible de s'altérer à l'air, etc.; c'est celle qu'on préfère pour couvrir les granges et les écuries, pour faire des chapeaux, pour garnir les chaises, faire des paillassons, des ruches, des liens, et autres objets de même nature. La consommation qui s'en fait sous ces rapports, est assez considérable pour qu'elle soit quelquefois, autour des grandes villes, la plus chère de toutes. Les jardiniers en ont un besoin journalier.

Pour être employée à la plupart de ces usages, la paille de seigle ne doit pas être brisée; en conséquence, c'est, ou en la battant en gerbe et avec précaution, au moyen de fisan, ou en la battant par poignée, en frappant les épis sur les bords d'un tonneau défoncé, qu'on sépare le grain.

Lorsque la paille de seigle, et même celle de froment, n'est pas brisée, elle s'altère difficilement: on en a cité qui avait plus d'un siècle d'existence. La durée des couvertures de paille des maisons dans les pays où il pleut rarement, est remarquable; lorsqu'on la brûle, elle conserve longtemps sa forme, et se réduit difficilement en cendres.

La plus belle paille de seigle, celle qu'on préfère pour la fabrication des chapeaux, des chaises et autres objets, est celle qui provient des terrains secs et sablonneux, et cependant susceptibles de la laisser s'élever à quatre pieds.

Pourquoi depuis déjà quelques années, dans nos grandes paroisses les cultivateurs, hommes et femmes, préfèrent ils de vilains et coûteux chapeaux de feutre, des chapeaux même en papier frappé, la plupart du temps à forme ridicule et sans goût, pourquoi disons-nous les préfèrent ils à ces chapeaux de paille légers, élégants, si faciles à faire, qui ne coûtent que quelques soirées de travail? C'est la mode, et il faut s'y soumettre et en payer la façon. Il faudra donc toujours que l'homme tienne aux modes les moins dans le cas d'être approuvés par la raison et se refuse aux améliorations les plus simples et les plus convenables.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la paille que comme litière et comme base de la plus grande partie des fumiers, et par conséquent des engrais qu'on emploie en ce pays. Cette matière serait vaste si nous voulions la traiter dans toute son étendue; d'ailleurs il en a été déjà fait mention dans nos causeries sur les engrais, et nous n'avons que peu de choses à en dire ici. Nous ne faisons pas de doute, que non-seulement les pailles de chacune des céréales citées plus haut, mais encore celles de leurs différentes variétés, étant plus ou moins dures, plus ou moins susceptibles d'être décomposées, forment des litières et des fumiers d'une nature particulière, mais les nuances ne sont pas assez sensibles pour avoir été observées. On compose de la litière avec celles de ces pailles dont on a le plus à sa disposition, ou avec celles qui sont les plus altérées.

Nous ne faisons pas non plus de doute que les pailles ne contenant presque pas de mucilage sont moins propres que les plantes coupées avant leur floraison à faire de l'humus, et par conséquent à rendre à la terre au-delà de ce qu'elles en ont tiré; mais les excréments solides et liquides des animaux leur unissent des principes solubles, qui les remettent, à cet égard, probablement au dessus de ce qu'elles pourraient être à l'époque la plus favorable de leur végétation.

Quoiqu'il en soit les cultivateurs doivent faire tous leurs efforts pour employer en litière le plus de paille possible; c'est toujours pour eux un mauvais calcul que de la vendre.

Le fumier fabriqué avec des pailles de froment carié ou abandonné porte la maladie dans les champs semés avec des grains chaulés; ce qui peut faire croire à quelques per-

sonnes que le chaulage n'est pas un moyen aussi certain qu'on le croit de préserver la carie. Il est aussi difficile d'indiquer un emploi aux pailles ainsi infectées assez étendu pour qu'on ne soit pas obligé d'en donner comme nourriture aux bestiaux, auxquels elle est nuisible, et encore plus pour ne pas l'employer en litière.

En certains endroits on répand de la paille courte ou de la litière sautée sur un terrain semé ou planté, pour le garantir d'un soleil trop ardent ou d'un vent trop sec: c'est ce qui s'appelle *paillet*.

On le fait habituellement dans les jardins des environs de Paris, chez les fleuristes et les pépiniéristes, parce que cette opération diminue la nécessité des arrosements, et que, quoique coûteuse, elle est cependant, sous ce rapport, très-économique.

On paille rarement dans la grande culture, à raison de la dépense; cependant comme la paille est un engrais, il est des cas où on peut également le faire.

Le paillement a encore de plus l'avantage de favoriser la décomposition de l'air et la fixation de ses principes constituant dans la terre; il produit le même effet que les prairies artificielles, ou les plantes annuelles rampantes comme les pois, les vesces, etc.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous annonçons avec le plus grand plaisir à nos lecteurs qu'il a plu à Notre Saint Père le Pape d'élever M. le Grand-Vicaire C. F. Cazeau, de l'Archevêché, à la haute distinction de Prélat Domestique du Vatican. Cette promotion ne donne pas seulement à M. le Grand-Vicaire le titre de Monseigneur, mais aussi le droit de porter la soutane violette, le rochet et la mantelette violettes.

Mgr. le Grand Vicaire méritait cet honneur. Les services incessants qu'il a rendus à l'archidiocèse et à toute la Province ecclésiastique de Québec le désignaient depuis longtemps à cette insigne distinction.

Mgr. Cazeau est entré dans la soixante-sixième année de son âge le 31 janvier dernier. Né à Québec en 1807, il fit rapidement un brillant cours d'études au Séminaire de Nicolet. Ses goûts ne le portèrent jamais à faire un pas vers le monde. A peine eût-il terminé son cours classique qu'il sollicita la faveur d'être admis au Grand-Séminaire de Québec pour s'y préparer aux sublimes fonctions du sacerdoce. Des talents remarquables, une grande discrétion et une grande habileté en toutes choses le firent bientôt choisir pour remplir les plus graves emplois auprès des évêques de Québec. Avant même d'être ordonné prêtre Mgr. Panet l'appela à lui, et depuis il est toujours resté auprès des Seigneurs évêques et archevêques de ce diocèse, pour les aider de ses conseils et de son dévouement. Il fut sous-secrétaire de Mgr. Plessis, mort en 1825, puis secrétaire des Seigneurs Panet, Signay et Turgeon. Ordonné prêtre le 3 janvier 1830, il fut fait vicaire général de l'archidiocèse en 1850, rendant toujours les plus éminents services.

A l'urbanité la plus aimable, Mgr. C. F. Cazeau a toujours joint la pratique de toutes les vertus sacerdotales. Sa rare piété a toujours fait l'admiration de ses confrères et lui a mérité la constante confiance de ceux qui ont pu l'apprécier.

Aussi, non-seulement le clergé, mais tout le diocèse de Québec, tous les fidèles de cette Province, qui ont eu si souvent occasion de profiter des travaux et d'être l'objet de la sollicitude du vénérable Prélat, s'unissent aujourd'hui

pour rendre grâce, à Dieu d'abord, puis à la Cour de Rome, d'avoir accordé un si légitime honneur à l'un de nos premiers concitoyens.

Nous apprenons aussi que le Lieutenant-Gouverneur de cette Province, Son Excellence Édouard Caron, vient d'être décoré du titre de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. C'est la plus grande distinction que Rome puisse accorder à un homme étranger.

Comme toute la presse, nous reconnaissons que cet honneur remarquable accordé à cet éminent concitoyen rejubilait sur toute la population canadienne, et prouve qu'à Rome l'on sait apprécier le mérite, la science et la vertu de notre illustre compatriote.

Il n'y a pas que le diocèse de Québec qui soit l'objet de la tendre sollicitude du Père commun des fidèles. Le successeur de son Mgr. Charles Laroque vient d'être nommé; c'est Monsieur le Grand-Vicaire L. Z. Morcan qui sera le quatrième évêque de St. Hyacinthe. La nouvelle de cette nomination a causé, avec raison, une grande joie dans le beau diocèse de St. Hyacinthe; c'était l'accomplissement d'un vœu de tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître les vertus, les rares qualités du pasteur éminent qui vient d'être élu.

— Un autre événement qui a eu un grand écho dans la Province de Québec, c'est l'élection de l'Honorable Joseph G. Blanchet par le comté de Bellechasse pour aller à la Chambre des députés fédéraux, afin de remplir la place laissée vacante par son Honneur Téléphore Fournier, récemment juge de la Cour Suprême. Trois candidats se sont disputés la gloire de représenter les intérêts de ce beau comté dans les conseils de la nation: ce sont l'Hon. Jos. G. Blanchet, M. A. LaRue et M. Boutin. M. Boutin n'avait fait aucun choix parmi les partis politiques; M. LaRue annonçait qu'il appuierait les libéraux et l'Hon. Blanchet restait si fidèle à son drapeau, il patronait les principes du parti conservateur. La majorité de l'Hon. J. G. Blanchet a été de 255 voix.

— M. B. Devlin, libéral, a été élu par acclamation, pour représenter Montréal Centre à la Chambre des Communes.

Nous promettons, dans notre dernière revue, de revenir sur les questions qui passionnent notre Législature locale, et nous voulons tenir parole.

Nous avons dit à nos lecteurs que l'affaire des Tanneurs, cette vieille affaire qui a été appréciée de manières si diverses, a été résolue enfin dans le sens qui fait le plus d'honneur à nos chefs politiques. Mais il paraît que le dernier mot n'était pas dit sur la question; et il pourrait arriver que nous en entendions encore parler. Le chef de l'opposition, M. Joly, a soulevé à ce sujet jeudi dernier, un débat qui n'a pas été sans intérêt. On dit que les honorables Ouimet et Chaplaine ont prononcés de remarquables discours.

Voici le résumé de cette discussion que nous empruntons à l'*Echo de Lévi*:

M. Joly fait motion pour une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:

1o. Copie de la déclaration telle que dressée par le Gouvernement dans la cause du Procureur Général vs. Middlemiss, avant qu'elle n'ait été changée à la demande du gouvernement.

2o. Copie de cette déclaration telle que changée et modifiée comme ci-dessus, indiquant les changements faits par le gouvernement, ou à sa demande.

3o. Copie de cette déclaration telle qu'annexée au bref d'assignation émis depuis en cette instance.

4o. Copie du jugement rendu dans la dite cause.

M. Joly dit que cette motion ne force pas l'hon. Procureur-Général à se mettre sur un nouveau terrain. Il a déclaré, au commencement de la session de son propre gré, que des changements avaient été faits et il croit que la chambre a droit de connaître la nature de ces changements.

L'hon. M. Angers avoue qu'il admire le déguisement avec lequel la motion est faite. A entendre l'hon. député de Lotbinière, on dirait qu'il n'y a rien dans cette motion. Il déclare qu'en aucune façon le Procureur-Général n'a rien retranché de la déclaration qui put affecter le résultat du progrès. Et c'est là été prouvé par le témoignage des avocats du gouvernement, M. Ritchie, entr'autres. Cette motion est une insulte jetée à la face du Procureur-Général qui a déclaré sur son honneur que rien n'avait été retranché qui ne dut pas être retranché. L'hon. verra par le vote qui sera donné sur la motion, si nous sommes descendus au point où la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec dira à la face du Procureur-Général qu'il a proféré un mensonge. Les documents demandés ne sont pas sous la garde d'aucun officier de la Couronne; ce ne sont pas des documents officiels, ils n'existent peut être plus ou s'ils existent c'est peut être chez le chiffonnier qu'on les trouverait. Est-ce pour satisfaire M. Holton que le chef de l'opposition fait cette demande inconstitutionnelle.

Il cite Todd pour démontrer que l'on ne peut demander des documents si ce n'est dans l'intérêt public. L'hon. député de Lotbinière a déclaré que le gouvernement ne devait pas aller en appel; aurait-il changé d'avis sur la simple déclaration de MM. Ritchie et Roy que l'on devrait aller en appel. Mais l'hon. député de Lotbinière n'a pas étudié le dossier. Et ne sait-il pas qu'un avocat est toujours passionné pour sa cause et veut souvent aller en appel même quand l'espoir de gagner est bien mince. Les documents demandés dans les 3ème et 4ème paragraphes, pourraient être soumis à la chambre parce qu'ils sont des documents officiels, mais ces paragraphes étant annexés à la première partie de la motion, la Chambre ne peut pas les adopter. Les avocats employés par le gouvernement sont des hommes éminents, qui jouissent d'une grande réputation, et il ne croit pas que c'est de leur santé si le jugement n'a pas été favorable au gouvernement. Il demande aux honorables députés de l'autre côté de la Chambre s'ils croient que le manque de succès est dû à M. Ritchie, à M. Roy, à l'hon. Procureur-Général ou à lui-même?

Après une discussion assez longue, la motion de M. Joly est mise aux voix et perdue sur la division suivante:

Pour—Joly, Marchand, Paquet, Laframboise, Wurtel, Mollere, Lafontaine, Laberge, Daigle, Rivest.—10.

Contre—Robertson, Mailhot, Church, Angers, Garnéau, Quienet, Chapleau, Gendron, Loranger, Lacerte, De Beaujeu, Picard, Méthot, McGauvreau, O'Gilvie, Dulac, Beaubien, Baker, Cameron, Taillon, Mathieu, Landry, Beauchêne, Lalonde, LeCavalier, LaRue, Roy, Fradet, Lavalin, Verrault, Gauthier, St. Cyr, Thornton, Linch, Watts, Duhamel, Charlebois, Irvine, Chauveau, Houde, Déchêne, Bisson, Sh-hyn, Pelletier, Martin, Sylvestre, Robert.—47.
—Majorité 37.

Le Gouvernement a proposé un amendement à la loi électorale, pour suspendre les causes en contestation. Cette loi a été sanctionnée la semaine dernière par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et est, actuellement en force. Ce changement dans notre loi électorale est nécessaire

par l'intérêt public qui exige que tous les comtés soient représentés pendant les Sessions, et ils ne le seraient pas si ceux dont les élections sont contestées avaient à surveiller leurs intérêts dans les Cours pendant la Session.

A la séance de vendredi dernier, l'Hon. M. Angers a déclaré que le Gouvernement a l'intention de confier l'Instruction publique à un surintendant qui reste absolument en dehors de tout contrôle politique. Suivant les vues de l'Honorable Ministre, le Conseil de l'Instruction publique sera divisé en deux autres conseils dont l'un serait composé de membres catholiques et l'autre de membres protestants; ces deux conseils seraient chargés de leurs écoles respectives.

A propos de l'Instruction publique, nous nous permettons de faire observer à nos lecteurs qu'il n'est peut-être pas un seul pays au monde où l'Instruction se donne à si bas prix que dans la province de Québec—et cependant qu'arrive-t-il?—Que la bonne moitié de la jeune population de nos campagnes sait à peine écrire et compter; plusieurs sont même incapables de signer leur nom.

Quelle est la cause de ce mal? N'est-ce pas l'indifférence, l'apathie des populations; n'est-ce pas la négligence des parents d'envoyer leurs enfants aux classes? Hélas! qui n'a pas eu occasion de voir jusqu'à des familles riches, retenir leurs enfants lorsque depuis longtemps les écoles étaient ouvertes, faire perdre à ces enfants un temps si précieux pour leur instruction, et pourquoi?—pour rendre à la maison des services toujours de peu d'importance à raison de l'âge relativement peu avancé de ces enfants. Un mois et demi, deux mois après l'ouverture des classes, ces pauvres petits arrivent; ils arrivent lorsque les autres qui se sont présentés dès les premiers jours de septembre sont déjà aguerris et aptes à faire des progrès sensibles. Nouveaux-venus, lorsque leur mémoire a tout perdu ce qu'ils avaient acquis déjà, que vont-ils faire?—D'abord se décourager, puis, si après deux mois encore ils finissent par se remettre un peu et vouloir prendre quelque élan, ce ne sera pas rapide pendant longtemps encore. Enfin, après quelques semaines de plus, on finit par aller. Mais voilà que juste au moment où tout espoir de réussir renait, ces jeunes enfants entendent dire qu'il faut sortir avant la fin de l'année scolaire.—Le temps de la moisson les a empêchés d'entrer à temps, d'entrer aussitôt que les autres, les semailles vont leur jouer le même tour; et au commencement de mai arrive l'ordre d'interrompre.

Ces pauvres enfants n'avaient eu que le temps de se préparer à faire quelque chose de sérieux et profitable.—Ils n'ont fait à peu près rien, et le peu qu'ils ont acquis, ils vont l'oublier dans les cinq ou six mois qu'ils vont passer loin de leurs livres et de leurs dévoués professeurs.

Et voilà comment, avec toutes nos écoles, avec les précieux avantages qui sont partout offerts, il arrive que nos populations qui ont aujourd'hui tant de moyens de s'instruire restent ignorantes et incapables des choses les plus élémentaires.

Y a-t-il un remède à ce mal?—N'y a-t-il pas moyen de protéger ces pauvres enfants contre une pratique aussi détestable, cette véritable tyrannie des parents?

Le chiendent

Cette plante est le fléau des cultivateurs. Partout où elle domine il n'y a pas de belles récoltes à espérer. Les racines traçantes végètent avec tant de force, qu'un seul pied dans un sol favorable peut couvrir une toise de terrain dans le courant d'une année; elle est si vivace, que chaque tige de ses racines, resté

en terre, produit un nouveau pied; ainsi plus on le divise par les labours et plus on le multiplie; si on n'a pas l'attention d'enlever exactement ses racines ou portions de racines avec la herse, à dents de fer, ou avec une fourche, ou avec la main.

Partout l'abondance des chiendents est le signe certain d'une mauvaise culture, et cependant rien n'est plus commun que d'en voir les champs infestés. Il est même des lieux où on ne désire pas leur destruction, parce que les feuilles fournissent une pâture aux bestiaux après la récolte.

Les jardins où ils semblent plus facile de les détruire en sont souvent encore plus garnis. Nous devons faire des exceptions et des exceptions nombreuses; car il est beaucoup de cultivateurs qui mettent une grande importance à la destruction des chiendents, qui emploient pour y parvenir tous les moyens qui sont en leur pouvoir ou qu'ils connaissent; mais ces moyens sont tous insuffisants; ils diminuent le mal, mais n'en détruisent pas la cause.

Il n'y a qu'un seul moyen de détruire radicalement le chiendent, c'est le système des assolements. Lorsqu'après avoir été très-tourmenté, pendant une année, par une culture qui demande de fréquents binages, celle des pommes de terre, par exemple, on sème des plantes étouffantes comme de la vesce, des pois gris, etc., et qu'on fait succéder ensuite une prairie artificielle, telle que la luzerne ou le sainfoin, on peut être certain que le chiendent disparaîtra du sol pour-bien des années; car ses graines ne sont point emportées par les vents à de grandes distances, et la perpétuité des retours de cultures qui lui sont contraires s'oppose à ce qu'il fasse de nouveau de grands progrès.

Mais, dira-t-on, voyez le champ de Jean qui était semé l'année dernière en vesce, et qui est rempli celle-ci de chiendent; voyez la luzerne de Pierre qui est déteriorée par lui. Ces deux cultures ne détruisent-elles donc pas le chiendent? Non, elles ne le détruisent pas lorsqu'il est dans le sol en si grande abondance qu'il puisse s'en rendre maître avant que les plantes qu'on y a semées aient pris assez de force pour le dominer, car il pousse et plus tôt et plus rapidement qu'elles. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit déjà en partie détruit par des binages répétés, ou par tout autre moyen, avant de semer les graines des plantes en question. D'ailleurs le complément doit toujours être une prairie bien garnie et d'une existence de plusieurs années. On voit du chiendent dans les pâturages, il est vrai; mais on en voit bien moins que dans les champs, et presque toujours c'est dans les pâturages épuisés, c'est-à-dire dont le sol est fatigué de porter la même espèce de plantes. Enfin nous en appelons à l'expérience, et à l'expérience faite en grand.

Si, malgré la variété des cultures qu'on pratique dans les jardins, il y a si souvent du chiendent, c'est principalement parce qu'on y sème que des plantes annuelles ou au plus bisannuelles, et que les racines de cette plante, qui ont souffert dans un carré de carottes pendant telle année, se fortifient de nouveau la suivante, qu'elles ne sont point gênées, et que leur sève n'est pas étouffée par l'oignon qu'on a mis dans le même carré.

Dans beaucoup de cantons, on fait des labours d'été uniquement dans l'intention d'amener les racines du chiendent à la surface du sol et de les dessécher par la chaleur du soleil; mais comme presque toujours on néglige d'enlever ces racines, loin d'avoir rempli son but on a travaillé directement en sens contraire; car, comme nous l'avons déjà dit, une racine partagée en dix morceaux peut former neuf pieds nouveaux, et de ces dix morceaux il n'y en a souvent qu'un ou deux qui périssent, et souvent, surtout lorsqu'il survient une pluie peu de jours après les labours, il n'en meurt pas un. Il n'y a réellement qu'un moyen de rendre ces labours effectivement utiles à la destruction du chiendent, c'est de faire fourcher le sol immédiatement après; car les enlèvements à la main et à la herse sont toujours, quelque soin qu'on y mette, extrêmement incomplets. On appelle fourcher, fouiller la terre avec une fourche à trois ou quatre dents, au plus écartées de 2 pouces, la soulever et même la faire sauter en l'air pour mettre au jour toutes les racines de chiendent qui s'y trouvent cachées. Ces racines sont ensuite réunies avec des râtaux et brûlées, ou mieux, données aux bestiaux après avoir été lavées. Cette opération coûteuse, nous le savons, doit être faite sous les yeux du maître; mais elle remplit son objet mieux qu'aucune autre, et si après elle on suit la série des

cultures jusqu'à plus haut, on est certain d'être débarrassé de chiendents pour longtemps, nous osons même dire pour toujours. Il est des jardins longtemps abandonnés, où pour détruire promptement le chiendent on a recours à la chaux, c'est-à-dire qu'on défonce le sol de 15 à 18 pouces et qu'on en passe la terre à travers un assemblage de baguettes perpendiculaires, écartées de 4 à 6 lignes. Ce moyen est meilleur, mais encore plus coûteux que le précédent.

Les chiendents poussent de très-bonne heure et fournissent un assez bon pâturage au printemps; mais lorsqu'ils commencent à monter en grains, leur fane devient dure et rebulée par les bestiaux. Leur racine contient un principe sucré et une substance amilacée qui les rend propres à la nourriture de l'homme.

On en fabrique dans quelques pharmacies une gelée très-agréable et très-saine. Les cochons les recherchent avec ardeur; aussi dans les pays où on est dans l'usage de mener ces animaux paître, y a-t-il moins de chiendent que dans les autres.

Il est même des cultivateurs qui recommandent de semer le chiendent comme prairie dans les lieux sujets aux inondations, auxquelles il résiste fort bien.

Mais l'usage le plus général des racines de chiendent est pour les tisanes. Elles passent pour rafraîchissantes, adouçissantes et apéritives.

Tic chez le cheval

En médecine vétérinaire, on appelle tics différentes habitudes que les animaux contractent; le cheval est l'animal chez lequel ces habitudes ont été le plus remarquées.

Le tic le plus fréquent, celui qui déprécie le plus cet animal, est l'espèce de rot qu'il fait en appuyant fortement les dents incisives sur tous les corps qu'il trouve à sa portée, même sur ceux qui sont les plus durs. (On voit journellement des chevaux tiquer sur les bandes de fer dont on garnit ordinairement les mangeoires, pour les empêcher de les ronger et de les détruire, comme cela arrive assez souvent.)

Il y a des chevaux qui tiquent dans le fond de la mangeoire et d'autres sur le bord; ceux qui tiquent de cette dernière manière en mangeant l'avoine, en perdent une partie; on est obligé de la leur donner dans une musette, espèce de sachet que l'on pend à leur tête; on doit avoir la même précaution à l'égard de tous les chevaux qui tiquent en mangeant l'avoine, surtout si on est dans l'usage de faire manger les chevaux deux à deux; on peut encore la leur donner séparément pour éviter que le camarade en mange plus qu'à part. Au reste, la méthode de distribuer les portions pour deux est extrêmement vicieuse. Il y a des chevaux qui sont plus prompts que d'autres à manger l'avoine.

Nous avons dit qu'il y avait des chevaux qui tiquaient sur la mangeoire seulement, il y en a aussi qui tiquent sur les râteliers, sur les barres d'écuries, sur le timon lorsqu'ils sont à la voiture et sur la charrette.

Le tic se reconnaît aux dents incisives, qui sont usées en forme de biseau, soit à la mâchoire antérieure, soit à la mâchoire postérieure, et quelquefois aux deux mâchoires en même temps.

Il y a plusieurs autres manières de tiquer, pour lesquelles on renseignements serait trompeur, attendu que dans ces sortes de tics l'usage des dents n'a pas lieu. Ces tics sont, le tic en l'air, le tic sur la longe, et enfin celui dans lequel le cheval appuie seulement le menton contre la mangeoire.

Les différents tics produisent plus d'un inconvénient. Solayrol dit que le tic dont nous venons de parler se communique par suite du tic; qu'il cause des tranchées et que les chevaux qui en sont affectés, une fois devenus malades, ne reprennent plus de boyaux.

M. Lafosse, dans son Guide du maréchal, s'exprime ainsi: "Le tic occasionne perte de saliva, et cette perte fait dépérir le cheval. Il conseille, avec un grand nombre d'autres personnes, de mettre un large collier de cuir qu'on serre progressivement et assez fortement. J'ai cependant vu des chevaux qui en étaient très-incommodés, et chez lesquels les vaisseaux de la tête s'enorgorgent au point d'être obligé de lâcher ce collier de quelques

degrés. J'en ai vu d'autres dont on serrait le cou inutilement."

Il y a une autre sorte de tic qu'on nomme tic de l'ours; ce tic est une espèce de pistonnement et de balancement continu; dans lequel l'animal se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme fait l'ours; le cheval qui a contracté cette habitude use ses jambes plus qu'un autre, attendu le frottement qu'elles éprouvent dans les anneaux par lesquels elles passent; ces chevaux, ainsi que ceux qui tiquent sur la longe, doivent être attachés avec des chaînes.

On pourrait encore ranger au nombre des tics différentes habitudes, comme celle du ruor, de mordre, de se camper mal, ou de mal placer dans l'écurie, c'est-à-dire tantôt sur une jambe de derrière, tantôt sur une autre, on de poser et de tenir les talons d'un pied de derrière pour ainsi dire appuyé sur la partie antérieure de l'autre pied. Il y a beaucoup de chevaux qui ont l'habitude de prendre cette position à l'écurie.

Culture du blé

Nous lisons sous ce titre, dans la *France Nouvelle*, les observations suivantes, dû à la plume de M. L. Hervé:

Quels sont donc les moyens d'élever d'un quart les rendements habituels de la première de nos céréales?

On l'a dit bien des fois, mais il est bon de le rappeler, ces moyens sont nombreux. Signalons d'abord la bonne préparation du sol, des fumures copieuses provenant de fumiers vieux; le blé n'aime pas les fumiers nouveaux qui font pousser des tiges élevées, mais surmontées de très-minces épis.

Le terre doit être labourée assez profondément pour égoutter toute l'humidité du sol dans les périodes pluvieuses et lui renvoyer de l'humidité dans les phases de sécheresse. Les labours superficiels exposent les blés à ces deux excès qui leur sont toujours fort nuisibles.

Le choix des semences est aussi un point essentiel. Les semences doivent être prises dans des blés vigoureux, de bonne nature; en général, on doit laisser en épis pour ne les battre qu'à la fin, les blés destinés à être employés pour semences.

On doit aussi s'attacher à ne pas semer le même blé deux fois dans le même sol, dans la même rotation. La dégénérescence est le fruit inévitable de cette vicieuse méthode, qui, dans le règne végétal, répond à la consanguinité dans les espèces animales. Le renouvellement des semences est pratiqué partout où on apporte du discernement et de l'esprit d'observation dans la pratique de la culture.

Les semailles en lignes ou au semoir sont encore une nouveauté datant déjà d'une vingtaine d'années, qui a rendu de trop signalés services pour ne pas faire son chemin rapidement.

Le blé semé au semoir est toujours plus productif parce qu'il est mieux réparti et enterré plus également que le blé semé à la volée. Partout où l'expérience en a été faite il n'est resté de doute à personne sur ces deux avantages: économie de semence et augmentation du produit.

Cette augmentation est encore plus forte, là où on jette en couverture sur les jeunes blés des matières fertilisantes d'une grande énergie et d'une prompte efficacité.

Le sarclage des blés au printemps, au moment où les herbes parasites commencent à leur disputer les vivres mis dans le sol à leur intention, est une opération peu commune et pourtant indispensable en bonne culture. On la fait si-évent dans les blés semés en ligne et difficilement dans les blés semés à la volée. Encore un avantage des deux systèmes.

Tels sont les points essentiels à remplir, de l'avis de tous les agronomes compétents, pour accroître d'un quart en moyenne le rendement de la plus précieuse de nos cultures.

Fosse à fumier, fosse aux engrais artificiels, ou composts

Sous ces différentes dénominations on entend un emplacement creusé en terre, et destiné à fabriquer des engrais, où à déposer les fumiers provenant de la litière des animaux.

Les fosses à fumiers sont presque toujours placées dans la cour des fermes, et à la proximité la plus grande des logements

des animaux domestiques, afin d'économiser le temps dans le curage de ces logements. Il faut avoir l'attention de les éloigner, autant qu'on le peut, de l'habitation, à cause des exhalaisons putrides qu'elles laissent échapper.

La qualité des fumiers provenant de la litière des différentes espèces d'animaux domestiques n'est pas la même, comme on le sait, et le cultivateur intelligent connaît l'art de les mélanger dans les fosses, afin d'en former l'engrais le plus convenable à la nature des terres de son exploitation.

Indépendamment de ces différences, on distingue encore en agriculture deux espèces de fumier; le *fumier long* et le *fumier consommé*.

L'un et l'autre ont besoin d'une humidité continue pour pouvoir conserver dans la fosse à fumier les sels dont ils sont chargés, en attendant qu'on les transporte sur les terres.

Mais pour obtenir du fumier aussi consommé que sa bonne qualité l'exige, il faut une humidité naturelle ou artificielle beaucoup plus grande que pour conserver le fumier long, et cette différence en exige nécessairement dans la construction de leurs fosses.

Cependant, dans l'un ou l'autre cas, cette humidité ne doit pas être excessive, car elle dissolverait les sels des fumiers, et ils s'évapoureraient ensuite pendant l'été avec l'humidité surabondante des fosses.

L'expérience apprend qu'une fosse de 6 à 8 pieds de profondeur suffit souvent pour conserver du fumier long, tandis qu'il lui faut au moins 18 à 24 pouces de profondeur pour pouvoir y fabriquer du fumier consommé; encore est-on obligé d'en arroser fréquemment le tas avec de l'eau, ou mieux encore avec du jus de fumier.

Lorsque les fosses à fumier sont destinées à la fabrication d'engrais artificiels, on doit leur donner encore plus de profondeur afin de pouvoir y multiplier devant les couches alternatives de végétaux, de terre et de substances animales que l'on y met en digestion, et qui deviennent ensuite d'excellents engrais.

Nous l'avons déjà dit ailleurs, l'art de multiplier les engrais est le plus profitable au cultivateur: c'est pourquoi, et indépendamment des fosses ordinaires pour les fumiers, dont l'étendue est subordonnée au nombre des bestiaux de l'exploitation, toutes les fermes devraient avoir des composts dans lesquels on ferait jeter les plantes perdues ou négligées par les bestiaux, les débris des plantes potagères, les immondices, des terres mêmes, si l'on en a de disponibles, etc. Ces composts seraient très-bien placés au-dessous des égouts des uares et des trous à fumier, et leur trop plein serait encore d'un usage très-avantageux, s'il pouvait être disposé pour l'irrigation éventuelle de prairies inférieures.

Épierrement des champs

On doit examiner, avant d'entreprendre cette opération, de quelle nature sont les pierres. Si elles sont calcaires ou susceptibles d'une prompté division à l'air, il faut n'enlever que les plus grosses; les autres retiennent l'humidité de la terre et attirent la rosée. On a vu des champs où il y avait beaucoup de pierres devenir infécondes après qu'elles en eurent été retirées. Si elles sont granitiques et vitrifiables, alors ils ne faut pas balancer à épier; jamais ces sortes de pierres ne se décomposent à l'air, et quand elles se décomposeraient, elles seraient plus nuisibles qu'utiles à la végétation.

On épierre à la main ou avec des râtaux de fer, qu'on trature pour amonceler les pierres; on les culève ensuite dans des paniers ou dans des tombereaux. Quand, on a qu'un petit champ dont on veut mélangier la terre, on peut passer à la chie les mêmes pierres, toujours mêlées de terre, et les porter dans les chemins.

Souffler un arbre

Expression aujourd'hui peu usitée. Elle signifie soulever, par secousses les racines d'un arbre qu'on plante sur lesquelles on a déjà jeté une certaine quantité de terre, afin de faire couler cette terre entre les différents rameaux de ces racines, et d'empêcher la formation autour d'elles de vides dans lesquels leurs

fibrilles ne pourraient pas puiser la nourriture nécessaire à la reprise et à la végétation de l'arbre.

L'opération de souffler un arbre est donc d'une importance majeure; on doit l'exécuter avec le plus grand soin.

Petite Chronique

L'agriculture et la Législature Provinciale. — Qu'est-ce qui pourrait plus occuper les membres de notre Parlement Provincial que l'agriculture, puisqu'elle intéresse tout le pays, et particulièrement les habitants des campagnes qui exercent une si grande influence dans les élections?

Les sociétés d'agriculture et les Cercles agricoles. — Nous avons dit bien des fois que les sociétés d'agriculture vivaient beaucoup trop dans l'isolement; leur influence deviendrait bien plus grande si elles voulaient s'associer aux cercles agricoles en voie de se former, pour étudier ensemble les questions qui intéressent à un haut degré tous les habitants des campagnes. Que les directeurs de nos Sociétés d'agriculture aident même à l'organisation d'un cercle agricole dans chaque paroisse. La chose est facile: il suffit de le vouloir.

Si ces Cercles agricoles existent actuellement formés et l'Union Agricole Nationale organisée, les cultivateurs pourraient envoyer une délégation auprès du Comité d'agriculture qui siège actuellement à l'Assemblée Législative, et y faire l'exposé des besoins les plus urgents afin d'amener dans notre pays le véritable progrès agricole. Nul doute que dans le Comité d'agriculture, qui siège actuellement dans les Chambres de notre Parlement, il y a des députés vraiment dévoués aux intérêts de l'agriculture et qui apportent aux questions qui leur sont soumises toute l'attention que comporte une cause aussi importante; mais d'un autre côté si leurs travaux étaient appuyés par une députation qui aurait mis d'avance les différentes questions agricoles à être agitées, leurs travaux n'en seraient que plus fructueux, quoique nous ayons confiance que ces députés, dans toutes leurs décisions, n'agissent qu'à bonne enseigne et que l'esprit de parti ou de malveillance n'y pénètre pas. La cause agricole a besoin du concours de tous les hommes dévoués; de même que les intérêts de tous les districts ruraux, que ce soit de Québec de Montréal ou d'ailleurs, doivent également être représentés et recevoir la même protection.

La question agricole enfin doit être une question "ouverte," dans laquelle peuvent entrer sans renier ou abdiquer leurs convictions politiques tous ceux qui ont à cœur le bien de leur pays. Elle est "ouverte" au zèle et au dévouement de chacun.

Que nos amis comme nos contradicteurs le veuillent bien remarquer; en effet, il s'agit non de faire triompher une école ou un parti, exorcer une vengeance, faire dominer un district rural sur un autre; il s'agit de fournir à qui souffre les moyens de se relever, et nous le savons tous: l'agriculture est en souffrance, c'est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute; il suffit d'ailleurs, pour acquiescer cette certitude, constater ce qui se passe actuellement dans nos campagnes; il s'agit de connaître quelles sont les causes de ce malaise qui pourrait petit à petit tarir les sources de notre production nationale, car tout souffre dans un pays où l'agriculture n'est pas prospère. Nous ne voulons pas entrer dans des détails pour les rechercher; il nous suffit de dire pour le moment, que le principal obstacle au progrès agricole est la routine, et cet esprit routinier trouvera son seul remède dans l'enseignement agricole au moyen de fermes-modèles, d'école d'agriculture et de journaux agricoles suffisamment subventionnés par la Législature du pays, pour opérer cette importante et patriotique tâche.

La grande Union Agricole doit exister dans notre Parlement Provincial, puisqu'il représente la partie la plus considérable de notre population: la classe agricole. Et cette grande Union agricole doit recevoir le concours du Conseil d'agriculture, des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles pour redoubler de zèle et de dévouement afin de mettre à l'ordre du jour de leurs incessantes sollicitudes ce mot: la prospérité agricole du pays. Nous reviendrons sur ce sujet.

— Le rapport du ministre de la milice montre que des 28,000 miliciens qui ont servi pendant la guerre de 1812, il y a 3000

survivants qui ont prouvé leur droit, à l'indemnité votée par le gouvernement fédéral, à sa dernière session.

Tous ces vétérans approchent 80 ans et beaucoup sont plus âgés.

Ce qui se consomme de boisson dans le pays.—Les statistiques officielles font connaître la quantité de gallons des liqueurs spiritueuses qui sont consommées dans ce pays, chaque année: leur valeur et le montant des droits d'excise et d'accise payés sur ces boissons.

Durant l'année fiscale de 1874-1875, les boissons, fabriquées dans la Puissance et importées d'autres pays, donnent le chiffre énorme de 19,414,288 gallons, sur lesquelles des droits ont été perçus au montant de \$5,507,998.

Ainsi d'après ces chiffres, chaque habitant de la Puissance boirait près de 5 gallons de boisson forte et payerait \$1 et un tiers de droit sur ces liqueurs. Mais comme tous ne sont pas ivrognes également et que même il y a des gens tout à fait tempérants, il s'en suit que ces droits sont payés par la dixième partie de la population, dont les uns prennent moins et les autres plus.

On l'a dit souvent la ruine de milliers de familles dans ce pays, est due chaque année à l'usage de la boisson. Il est donc urgent d'en réprimer l'abus.—Nous reviendrons sur ce sujet.

RECETTES

Exempter de la rouille les instruments d'agriculture

Tous les instruments en fer ou acier que l'on couvre d'une couche de saindoux fondu dans lequel entre un quart de résine sont exemptés de la rouille. Ainsi, pour une demi-livre de saindoux mettez deux onces de résine.

Moyen pour enlever le rancidité des beurres

Le meilleur moyen pour atteindre ce but consiste à battre le beurre dans une quantité suffisante d'eau contenant 25 à 30 gouttes de chlorure de chaux par deux livres de beurre. Après avoir bien battu le mélange, on peut le laisser en repos pendant une heure ou deux, puis on le bat de nouveau dans de l'eau fraîche.

Le chlorure de chaux n'ayant rien qui puisse nuire à la santé, il n'y aurait point d'inconvénient à en augmenter la dose; mais l'expérience a fait connaître que une once était suffisante. Le beurre le plus rance recouvre par cette manipulation toute la douceur qu'il pouvait avoir lorsqu'il était frais.

Le même moyen est efficace pour ôter au beurre le goût ou l'odeur désagréable qu'on lui trouve, même lorsqu'il est frais.

A VENDRE OU A LOUER.

A Ste. Anne de la Pocatière, dans le Faubourg, à quelques pas de l'Église, du Couvent, du Collège, de l'École d'Agriculture, du Bureau de Poste, de l'Imprimerie et des Principales maisons d'affaires, cette magnifique maison et dépendances appartenant à Mlle. Héléna Martineau, avec cour spacieuse, le tout en très-bon état.

Possession immédiate. Conditions libérales. Références à M. Garon, éc., Marchand, ou à O. Martineau, éc., Notaire, à Ste. Anne de la Pocatière.

EMPLOI LUCRATIF.—Les soussignés offrent aux personnes actives, hommes ou femmes, jeunes gens ou jeunes filles,

UN GENRE D'OCCUPATION

qui paiera de \$4 à \$8 par jour, et qui peut être exercé d'une manière honorable dans la localité même où résident ceux qui désirent l'entreprendre. Des renseignements gratuits, ou de spécimens valant plusieurs piastres, seront envoyés à ceux qui voudront se mettre à l'œuvre, et qui feront parvenir 50 cts. au soussigné

J. LATHAM & CO.,
419 Washington St., BOSTON Mass.

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE:

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble coursier	Henrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lorgnettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovéry	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Physane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	46
Feuilles d'automne, valse	David	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Adriatique	"	60

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

20,000

ARBRES FRUITIERS

ET

D'ORNEMENTS

A VENDRE CHEZ M. AUGUSTE DUPUIS,

A LA PÉPINIÈRE DU

VILLAGE DES AULNAIES,

A ST. ROCH DES AULNAIES, COMTE DE L'ISLET.

Arbres de choix et propres à notre climat.

Catalogue fourni gratis sur demande.

AGENTS DEMANDÉS,
COMMISSION LIBÉRALE.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1875.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.